

### SECTION 1: Identification

#### 1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange  
 Nom du produit : Formula 400  
 Code du produit : 02  
 Groupe de produits : Mélange

#### 1.2. Usage recommandé et restrictions d'utilisation

Utilisations recommandées & restrictions : Dégraissant robuste.  
 Utilisation recommandée : Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)

#### 1.3. Fournisseur

Nypower Industries Ltd.  
 111 Fisher St.  
 Boîte postale PO Box 715  
 Okotoks, AB - Canada  
 T 403 995-2598 - F 403 995-1487  
[gm@nypowerind.com](mailto:gm@nypowerind.com) - [www.nypowerind.com](http://www.nypowerind.com)

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : 403 899-4226

### SECTION 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification (GHS CA)

Liquides inflammables, Catégorie 3 H226 Liquide et vapeurs inflammables  
 Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 1 H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves  
 Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1 H318 Provoque des lésions oculaires graves  
 Texte intégral des mentions H : voir section 16

#### 2.2. Éléments d'étiquetage SGH, y compris conseils de prudence

##### Étiquetage GHS CA

Pictogrammes de danger (GHS CA) :



Mention d'avertissement (GHS CA) :

Danger

Mentions de danger (GHS CA) :

H226 - Liquide et vapeurs inflammables  
 H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves

Conseils de prudence (GHS CA) :

P233 - Maintenir le récipient fermé de manière étanche.  
 P260 - Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.  
 P264 - Se laver les mains soigneusement après manipulation.  
 P280 - Porter un équipement de protection des yeux, des gants de protection.  
 P301+P330+P331 - EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir  
 P303+P361+P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.  
 P304+P340 - EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.  
 P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
 P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.  
 P363 - Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.  
 P370+P378 - En cas d'incendie: Utiliser du dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), de la poudre d'extinction sèche, de la mousse pour l'extinction.  
 P403+P235 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Conserver au frais  
 P405 - Garder sous clef.  
 P501 - Éliminer le contenu/récipient dans Point de collecte.

#### 2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

# Formula 400

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

### 2.4. Toxicité aiguë inconnue (GHS CA)

Aucune donnée disponible

## SECTION 3: Composition/information sur les ingrédients

### 3.1. Substances

Non applicable

### 3.2. Mélanges

| Nom                 | Nom chimique / Synonymes | Identificateur de produit | %     | Classification (GHS CA)   |
|---------------------|--------------------------|---------------------------|-------|---|
| Glycol Ether EB     |                          | (n° CAS) 111-76-2         | 3 – 8 | Acute Tox. 4 (Voie orale), H302<br>Acute Tox. 4 (Voie cutanée), H312<br>Acute Tox. 4<br>(Inhalation:poussières,brouillard), H332<br>Skin Irrit. 2, H315<br>Eye Irrit. 2, H319 |
| Sodium Metasilicate |                          | (n° CAS) 6834-92-0        | 1 – 5 | Skin Corr. 1B, H314<br>STOT SE 3, H335  |

Texte intégral des catégories de classification et des mentions H : voir section 16

## SECTION 4: Premiers soins

### 4.1. Description des premiers secours

- Premiers soins après inhalation : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
- Premiers soins après contact avec la peau : Rincer la peau à l'eau/Se doucher. Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Appeler immédiatement un médecin.
- Premiers soins après contact oculaire : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un médecin.
- Premiers soins après ingestion : Rincer la bouche. Ne pas faire vomir. Appeler immédiatement un médecin.
- Premiers soins général : Appeler immédiatement un médecin.

### 4.2. Symptômes et effets les plus importants, aigus ou retardés

- Symptômes/effets après contact avec la peau : Brûlures.
- Symptômes/effets après contact oculaire : Lésions oculaires graves.
- Symptômes/effets après ingestion : Brûlures.

### 4.3. Nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

- Autre avis médical ou traitement : Traitement symptomatique.

## SECTION 5: Mesures à prendre en cas d'incendie

### 5.1. Agents extincteurs appropriés

- Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée. Poudre sèche. Mousse. Dioxyde de carbone.

### 5.2. Agents extincteurs inappropriés

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 5.3. Dangers spécifiques du produit dangereux

- Danger d'incendie : Liquide et vapeurs très inflammables. Liquide et vapeurs inflammables.
- Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Dégagement possible de fumées toxiques.

### 5.4. Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

- Protection en cas d'incendie : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.

## SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 6.2. Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

- Procédés de nettoyage : Absorber le liquide répandu dans un matériau absorbant. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.
- Autres informations : Éliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

### 6.3. Référence aux autres sections

Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle"

# Formula 400

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

### SECTION 7: Manutention et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Des vapeurs inflammables peuvent s'accumuler dans le conteneur. Porter un équipement de protection individuel. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

Mesures d'hygiène : Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.

#### 7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques : Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.

Conditions de stockage : Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Garder sous clef.

### SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 8.2. Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques appropriés : Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

Contrôle de l'exposition de l'environnement : Éviter le rejet dans l'environnement.

#### 8.3. Mesures de protection individuelle/équipements de protection individuelle

##### Protection des mains:

Gants de protection

##### Protection oculaire:

Lunettes bien ajustables

##### Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié

#### Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:



### SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

|  |                            |
|--|----------------------------|
| État physique  | : Liquide                  |
| Apparence  | : Liquide.                 |
| Couleur  | : Pourpre                  |
| Odeur  | : légère                   |
| Seuil olfactif                                       | : Aucune donnée disponible |
| pH   | : 13                       |
| Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1) | : Aucune donnée disponible |
| Vitesse d'évaporation relative (éther=1)             | : 1,5                      |
| Point de fusion                                      | : -3 °C                    |
| Point de congélation                                 | : -3                       |
| Point d'ébullition                                   | : 101                      |
| Point d'éclair                                       | : 31,3 °C                  |
| Température d'auto-inflammation                      | : 425                      |
| Température de décomposition                         | : Aucune donnée disponible |
| Inflammabilité (solide, gaz)                         | : Non applicable           |
| Pression de la vapeur                                | : Aucune donnée disponible |
| Pression de vapeur à 50 °C                           | : Aucune donnée disponible |
| Densité relative de la vapeur à 20 °C                | : 33                       |
| Densité relative                                     | : Aucune donnée disponible |

# Formula 400

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

|  |   |
|--|---|
| Masse volumique                                | : 1,03  |
| Solubilité                                     | : complètement miscible. Miscible avec l'eau.<br>Eau: 100<br>Éthanol: 100 |
| Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow) | : Aucune donnée disponible  |
| Limites d'explosivité                          | : Aucune donnée disponible  |
| Limite d'inflammabilité - supérieur            | : 12 %  |
| Limite d'inflammabilité - inférieure           | : 2 %   |

### 9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

|                                      |   |
|--------------------------------------|---|
| Réactivité                           | : Liquide et vapeurs inflammables.  |
| Stabilité chimique                   | : Stable dans les conditions normales.  |
| Possibilité de réactions dangereuses | : Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.  |
| Conditions à éviter                  | : Éviter le contact avec les surfaces chaudes. Chaleur. Pas de flammes, pas d'étincelles.<br>Supprimer toute source d'ignition. |
| Matières incompatibles               | : Pas d'informations complémentaires disponibles  |
| Produits de décomposition dangereux  | : Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi.         |
| Temps de durcissement:               | : Pas d'informations complémentaires disponibles  |

## SECTION 11: Données toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

|                               |              |
|-------------------------------|--------------|
| Toxicité Aiguë (voie orale)   | : Non classé |
| Toxicité Aiguë (voie cutanée) | : Non classé |
| Toxicité aiguë (inhalation)   | : Non classé |

| Glycol Ether EB (111-76-2)     |                              |
|--------------------------------|------------------------------|
| ATE CA (oral)                  | 500 mg/kg de poids corporel  |
| ATE CA (Cutané)                | 1100 mg/kg de poids corporel |
| ATE CA (poussières,brouillard) | 1,5 mg/l/4h                  |

|  |   |
|--|---|
| Corrosion cutanée/irritation cutanée                                 | : Provoque de graves brûlures de la peau.<br>pH: 13 |
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire                         | : Provoque des lésions oculaires graves.<br>pH: 13  |
| Sensibilisation respiratoire ou cutanée                              | : Non classé  |
| Mutagénicité sur les cellules germinales                             | : Non classé  |
| Cancérogénicité  | : Non classé  |
| Toxicité pour la reproduction  | : Non classé  |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) | : Non classé  |

| Sodium Metasilicate (6834-92-0)                                      |                                       |
|--|---------------------------------------|
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) | Peut irriter les voies respiratoires. |

|   |                             |
|---|-----------------------------|
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) | : Non classé                |
| Danger par aspiration   | : Non classé                |
| Symptômes/effets après contact avec la peau                           | : Brûlures.                 |
| Symptômes/effets après contact oculaire                               | : Lésions oculaires graves. |
| Symptômes/effets après ingestion                                      | : Brûlures.                 |

# Formula 400

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

### SECTION 12: Données écologiques

#### 12.1. Toxicité

Écologie - général : Le produit non neutralisé peut être dangereux pour les organismes aquatiques.  
Dangers pour le milieu aquatique – danger aigu (à court terme) : Non classé  
Dangers pour le milieu aquatique – danger chronique (à long-terme) : Non classé

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 12.5. Autres effets néfastes

Ozone : Non classé

### SECTION 13: Données sur l'élimination

#### 13.1. Méthodes d'élimination

Méthodes de traitement des déchets : Éliminer le contenu/récipient conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.  
Indications complémentaires : Des vapeurs inflammables peuvent s'accumuler dans le conteneur.

### SECTION 14: Informations relatives au transport

#### 14.1. Description sommaire pour l'expédition

Conformément aux exigences de TMD

#### Transport des marchandises dangereuses (TMD)

UN-No. (TDG) : UN1219  
Groupe d'emballage : II - Danger Moyen  
Classes (de risque) primaire de la réglementation TMD : 3 - Classe 3 - Liquides inflammables  
Description document de transport : UN1219 ALCOOL ISOPROPYLIQUE, 3, II  
Désignation officielle pour le transport (Transport des marchandises dangereuses (TMD)) : ALCOOL ISOPROPYLIQUE  
Étiquettes de danger (TDG) : 3 - Liquides inflammables



Quantité limite d'explosifs et Indice de quantité limitée : 1 L  
Quantités exemptées (TDG) : E2  
Indice véhicule routier de passagers ou indice véhicule ferroviaire de passagers : 5 L

#### 14.2. Informations relatives au transport/DOT (Ministère des transports des États-Unis)

#### Département des transports

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport

#### 14.3. Transport aérien et maritime

#### IMDG

N° ONU (IMDG) : 1219  
Désignation officielle pour le transport (IMDG) : ISOPROPANOL (ALCOOL ISOPROPYLIQUE)  
Description document de transport (IMDG) : UN 1219 ISOPROPANOL (ISOPROPYL ALCOHOL), 3, II (12°C c.c.)  
Classe (IMDG) : 3 - Liquides inflammables

# Formula 400

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Groupe d'emballage (IMDG) : II - matières moyennement dangereuses

### IATA

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport

## SECTION 15: Informations sur la réglementation

### 15.1. Directives nationales

#### Sodium Metasilicate (6834-92-0)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

#### Glycol Ether EB (111-76-2)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

### 15.2. Réglementations internationales

#### Sodium Metasilicate (6834-92-0)

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis

#### Glycol Ether EB (111-76-2)

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis

## SECTION 16: Autres informations

Modification FDS Majeure/Mineure : Aucun(e)  
Date d'émission : 01-21-2001  
Date de révision : 01-21-2021  
Remplace la fiche : 01-21-2001

Textes complet des phrases H:

|      |  |
|------|--|
| H226 | Liquide et vapeurs inflammables                                  |
| H302 | Nocif en cas d'ingestion   |
| H312 | Nocif par contact cutané   |
| H314 | Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves |
| H315 | Provoque une irritation cutanée                                  |
| H318 | Provoque des lésions oculaires graves                            |
| H319 | Provoque une sévère irritation des yeux                          |
| H332 | Nocif par inhalation   |
| H335 | Peut irriter les voies respiratoires                             |

FDS Canada (GHS)

*Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.*